

**COMMUNE DE LADINHAC**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 OCTOBRE 2021**

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le Mardi 19 Octobre 2021 à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 11 Octobre 2021.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Hervé DELPUECH, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES.

**Représentés :** *Roland MAFFRE par Sylvie DELTRUC*  
*Yannick LAFON par Bruno GARROUSTE*

**Secrétaire de séance :** Marie-Ange SOUQUIERES

**I : Adoption du compte- rendu de la séance du 28 Septembre 2021 :**

**Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

**II : Ressources humaines : mise en place des lignes directrices de gestion/mise à jour du tableau des effectifs :**

➤ Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire du 30 Septembre 2021, M. le Maire propose au Conseil d'approuver les lignes directrices de gestion, applicables au 1er Novembre 2021.

En effet, chaque maire, en sa qualité d'employeur public, doit établir des lignes directrices de gestion, applicables aux personnels de sa commune.

Les LDG déterminent non seulement la façon dont la commune souhaite piloter sa gestion Ressources Humaines, mais également la nature des relations entre la commune et son personnel.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve les lignes directrices de gestion, applicables au 1<sup>er</sup> Novembre 2021.**

➤ Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire du 30 Septembre 2021, M. le Maire propose au Conseil d'approuver le tableau des effectifs mis à jour, soit :

\* Deux adjoints techniques à temps complet (Jean-Baptiste DELPUECH et Laure VERMESCHE)

\* Un adjoint administratif principal à temps complet (Marie-Laure GAUZINS)

\* Un adjoint technique à temps non complet (Jeanine BESSEYROT)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des effectifs.**

➤ Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire du 30 Septembre 2021, M. le Maire propose au Conseil d'approuver la modification du dispositif compte épargne temps à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Le compte épargne-temps (CET) est un dispositif d'épargne salariale, permettant au salarié d'accumuler des congés payés ou bien de bénéficier d'une rémunération immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congés ou de repos non prises, ou des sommes qu'il a affectées à ce CET.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la modification du dispositif compte épargne-temps au 1<sup>er</sup> Octobre 2021.**

### **III : Travaux AEP : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage :**

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de convention concernant la prestation de Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'installation d'équipements hydrauliques, de dispositifs de télésurveillance, de systèmes de traitement et la réalisation d'un PGSSE.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec le CIT pour ces travaux sur le réseau AEP pour 4033.37 € HT.**

### **IV : Atlas Cantal : convention de mise à disposition de l'application**

L'Atlas des Territoires du Cantal est une application mise à disposition par le Conseil Départemental. Elle permet aux collectivités d'interagir entre elles et d'accéder à toutes les données concernant l'urbanisme, les zonages, les transports, les risques naturels, l'agriculture...

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition par le Conseil Départemental de l'application Atlas Cantal.**

### **V : Fournitures courantes de voirie : choix des entreprises**

La commission « appels d'offres » s'est réunie le samedi 16 octobre 2021 pour l'ouverture des plis concernant le marché de fournitures courantes de voirie.

Pour rappel, les trois lots étaient les suivants :

- *LOT N°1 : Saleuse et lame à neige*
- *LOT N°2 : Epareuse et débroussailleuse*
- *LOT N° 3 : Tracteur tondeuse*

➤ *Concernant le lot n°1, trois entreprises ont répondu à l'appel d'offres :*

- Sarl Quiers à Ladinhac
- Défi-Mat à Ytrac
- Europe Service à Aurillac

Le devis proposé par Défi- Mat a été retenu pour un montant de 11 855 € HT. Si le délai de livraison de la lame à neige est porté à dix semaines, la saleuse est en stock, ce qui a été un élément essentiel dans l'attribution du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Défi-Mat pour l'achat d'une lame à neige de marque Bema et d'une saleuse de marque Axeo, pour un montant de 11 855 € HT et accepte par la même occasion la proposition de financement sur 7 ans présentée par l'offre AGILOR du Crédit Agricole au taux de 0.61% avec un coût total du crédit de 309.49 €

- *Concernant le lot n°2, deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres :*
  - SARL Quiers à Ladinhac
  - Défi-Mat à Ytrac

Le devis proposé par la SARL Quiers a été retenu pour un montant de 22 850 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par la SARL Quiers pour l'achat d'une épareuse de marque BOMFORD, pour un montant de 22 850€ HT. La reprise de l'ancienne épareuse est également acceptée pour 5 500 € HT. Le conseil municipal accepte, par la même occasion, la proposition de financement sur 5 ans présentée par l'offre AGILOR du Crédit Agricole au taux de 0.45% avec un coût total du crédit de 239.00 €.

- *Concernant le lot n°3, deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres :*
  - SARL Quiers à Ladinhac
  - Défi-Mat à Ytrac

Le devis proposé par la SARL Quiers pour un montant de 12 400 € HT a été retenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par la SARL Quiers pour l'achat d'un tracteur tondeuse de marque Iseki, pour un montant de 12 400 € HT. La reprise de l'ancien matériel est également acceptée pour 2400.00 € HT

#### QUESTIONS DIVERSES :

➤ M. le Maire présente au Conseil une proposition d'audit (de l'entreprise Pob Run) sur site concernant le parc informatique de la mairie, pour un montant de 240.00€ HT.

Le but est de voir les évolutions qui peuvent être envisagées, notamment au niveau de la sécurisation des données.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Pob Run, pour un montant de 240.00€ HT.**

➤ M. le Maire, en lien avec la commission « école », propose au Conseil la mise en place d'une charte et d'un règlement intérieur qui sera applicable dans les lieux extérieurs à l'école (cantine scolaire, dans le local où ont lieu les TAP). Ces documents seront signés par les parents et les enfants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide la mise en place d'un règlement intérieur des services périscolaires associé à une charte à destination des enfants et de leurs parents.**

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 22h45.

**AGENDA :**

- ✓ **28 Octobre 2021 : Conseil communautaire à Lafeuillade en Vézie dans les locaux de Mécatheil**
- ✓ **11 Novembre 2021 à 11h : Cérémonie commémorative et hommage aux Morts pour la France**
- ✓ **16 au 18 novembre 2021 : Congrès des Maires**

**Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le 23 novembre 2021.**

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.